

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 15 AVRIL 2025 -

DÉCISION N° 25 - 03 - 012

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 19 mars 2025 s'est réuni le mardi 15 avril 2025 à partir de 9 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Fabienne PERRIN (vice-présidente)
- Luc FRANCOIS (vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 5 : La demande de subvention au titre du projet rénovation énergétique dans le cadre de la restructuration du centre de Roanne auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Fonds européen de développement régional (FEDER).

Le programme régional FEDER permet de répondre, sur une période de 7 ans, aux enjeux du territoire régional et de ses habitants selon les objectifs stratégiques de la Commission européenne à savoir : une Europe plus compétitive, plus verte, plus connectée et plus proche des citoyens. Dans ce contexte, le service sollicite un soutien financier concernant le projet de « rénovation énergétique du centre d'incendie et de secours de Roanne dans le cadre de sa restructuration ».

Ce projet entrerait dans le cadre de la priorité du programme FEDER intitulée « *Transition énergétique et renouvellement* » qui vise notamment à soutenir les mesures d'efficacité énergétique dans la rénovation et la construction des bâtiments.

Le calendrier prévisionnel de ce projet est cohérent avec celui de la programmation 2021-2027 des fonds européens, puisque les travaux entamés fin 2024 doivent s'achever fin 2027.

Le coût prévisionnel de l'autorisation de programme complète est évalué à 14,5 millions d'euros. Le coût à proprement parler de la rénovation énergétique, selon la méthodologie de calcul des coûts arrêtée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, s'établirait à 1 103 632 euros hors taxes.

La subvention sollicitée au titre du FEDER, plafonnée à 40 % du montant de la rénovation énergétique telle que calculée ci-dessus, se porterait ainsi à 441 453 euros hors taxes.

Le bureau du Conseil d'administration est appelé à approuver le plan de financement de ce projet, qui aurait recours à des fonds européens pour sa réalisation.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du Conseil d'administration approuve la demande de subvention au titre du projet rénovation énergétique dans le cadre de la restructuration du centre de Roanne auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Fonds européen de développement régional (FEDER) et autorise le Président à signer l'ensemble des pièces du dossier.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Georges ZIEGLER